

Groupe de travail Politiques Publiques
Relevés de conclusions de la réunion du 18 janvier 2022

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Sébastien Guerrier – CGT spectacle Auvergne

Jérôme Savy – SFA CGT

Laurent Van Kote - CFDT

John Zidi – CU69

Employeurs

Marine Berthet - France Festival / Profedim

Anne-Laurence Chambon – Grand Bureau

Anna Delaval – SCC

Eva Duchamp - Groupe des 20

Ludivine Ducrot – SMA

Josefa Gallardo - Groupe des 20

Claire Hebert – les Forces musicales

Christelle Morel - Fédération des arts de la rue

Bertrand Petit - Syndeac

Paul Pitaud - Synavi

Etat et collectivités

Bastien Colas – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

François Pouzadoux – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Stéphane Frioux - France urbaine

Didier Gerardo - FNCC

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Nicolas Riedel – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Point d'actualité

Les points suivants ont été abordés lors du point d'actualité.

- Crise du secteur des musiques actuelles en raison de l'interdiction des concerts debout qui a provoqué de nombreuses nouvelles annulations et/ou reports. Les aides actuelles sont insuffisantes.
- Inquiétudes sur l'emploi culturel en général, nécessité d'aides à l'emploi direct, réactivation de l'année blanche
- Difficultés de recrutement dans les métiers administratifs, qu'il s'agisse de compagnies ou de lieux
- Annulation de nombreuses programmations scolaires en raison de l'intervention du rectorat qui a suggéré aux chefs d'établissement d'éviter les sorties scolaires
- Difficultés d'application du pass vaccinal au sein des personnels

- Plan de relance DRAC : retours de terrain 2021 et préconisations 2022

Retours, améliorations :

- Elargissement des listings pour une meilleure diffusion de l'information
- Clarification des critères d'aide
- Comment s'assurer que l'argent a été utilisé pour l'emploi ? clarifier les objectifs du plan

Propositions collectées :

- Aides à l'emploi direct (GIP, GUSO, etc.), notamment afin de toucher les plus acteurs les moins structurés
- Aides à la reprise
- Aide aux jeunes professionnels (émergence, insertion)
- Aide aux reports
- Aides sur la billetterie pour maintenir les cessions et les emplois (aide au déficit pour maintenir les équilibres économiques).
- Aides à la captation de spectacle
- Aide à l'allongement de saison ou à l'organisation d'activités hors les murs
- Aide à la diffusion de séries, aux tournées mutualisées
- Aide à la création sur le temps long
- Aides à la médiation, au travail de relation avec le public
- Soutien à l'auto diffusion et / ou à l'autoproduction
- Soutien à la diffusion aux lieux non repérés
- Aides à la résidence pour les ensembles musicaux

- Ordre du jour de la prochaine réunion

Les sujets suivants sont mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion :

- Identification des dispositifs d'aide des autres collectivités : Région, départements, etc. ;
- Réflexion sur les aides nécessaires sur le long cours et pas uniquement sur l'urgence (investissements pour les lieux, prise en compte des mutations des pratiques culturelles,...)

La réunion aura lieu en visio-conférence le 8 mars 2022, de 16h à 18h.

DETAIL DES ECHANGES

Point d'actualité

Ludivine Ducrot (SMA) souligne le fort impact de la crise sur le secteur des musiques actuelles, notamment avec l'annulation des concerts debout. Cette mesure a parfois abouti à la fermeture de lieux. Elle insiste sur le manque de visibilité sur les aides proposées et fait part de sa forte inquiétude sur les questions financières et de programmation (annulations, reports...).

Jérôme Savy (CGT – SFA) considère que, pour pallier au manque de public dans les lieux, il faut mettre en place une véritable politique de service public de la culture. L'urgence reste l'emploi : il faut aider l'emploi direct (comme le fait le GIP Cafés culture). La priorité est l'emploi mais sur des bases techniques simplifiées. Il faut rétablir un maillage territorial où s'expriment la diversité des expressions artistiques quel que soit le « niveau artistique » proposé. Il faut éviter un clivage territorial, social et artistique.

John Zidi (collectif unitaire 69) insiste sur le ralentissement actuel et le nombre important d'annulations. Le chômage partiel est trop restrictif pour répondre aux problèmes que cela soulève. Il insiste par ailleurs sur l'affaiblissement des programmations dans les lieux non identifiés culture (bars, cafés...).

Sébastien Guerrier (CGT spectacle Auvergne) dit que la baisse d'activité touche de manière plus forte les territoires ruraux. Le moment est catastrophique, tout le monde est touché (artistes, producteurs, lieux...). La musique et la danse sont plus fortement impactées. Qu'en est-il dans les grandes structures ? Pour les musiciens, le calendrier prévisionnel est vide pour 2022. Peu d'aides sont prévues. Les messages qui sont envoyés ne sont pas rassurants : peu de collectivités s'engagent dans des dispositifs d'appui, il faut rediscuter avec la Région de la question du GIP Cafés culture. Le secteur est en crise de manière durable et ce sont les plus faibles qui sont le plus touchés.

Claire Herbert (Forces musicales) dit que les lieux essaient de maintenir leurs propositions et de continuer à prendre des risques. Mais la difficulté est grande sur les grandes propositions scéniques.

Paul Pitaud (Synavi) revient sur le cas des compagnies indépendantes qui s'interrogent sur la manière de gérer les annulations et de gérer les cas positifs dans les équipes. Il insiste par ailleurs sur les difficultés rencontrées dans le cadre des programmations scolaires (qui sont pour beaucoup annulées) et s'inquiète de la baisse générale de fréquentation.

Anna Delaval (SCC) partage le point de vue de Paul Pitaud. Elle insiste par ailleurs sur la difficulté de mettre en place le pass vaccinal au sein des équipes artistiques, qui pose des problèmes éthiques dans le cas de longues collaborations.

Claire Herbert (Forces musicales) ajoute, concernant l'EAC, que le rectorat n'a pas donné de directives claires aux chefs d'établissements scolaires, qui se retrouvent dans une situation où ils sont seuls responsables du risque pris. Tout cela est peu lisible

Didier Gerardo (FNCC) revient sur la manière dont son équipe municipale a géré les annulations. Il a été proposé de réinjecter l'argent non dépensé dans des résidences de répétitions sur le territoire.

Josefa Gallardo (Groupe des 20) confirme les difficultés rencontrées dans le cas des sorties scolaires. La situation est très compliquée pour les chefs d'établissement car les consignes sont peu claires de la part des rectorats. Les annulations ou les maintiens se décident en dernière minute.

Laurent Van Kote (CFDT) partage les inquiétudes prononcées précédemment. Il alerte sur le fait que beaucoup de personnes quittent le métier. Les aides ont été données avant tout aux entreprises, il faut selon lui aider de manière plus directe les salariés et rééquilibrer les soutiens. Il demande par ailleurs le renouvellement de l'année blanche, la réactivation de l'activité partielle, la réactivation du FUSSAT ainsi qu'un soutien accru au secteur occasionnel (villes, fêtes...) à travers le GUSO.

Paul Pitaud (Synavi) constate l'augmentation des métiers en tension, et spécifiquement une pénurie de l'emploi administratif au sein des compagnies comme des lieux. La main d'œuvre se fait rare. S'agit-il d'une crise vocationnelle ? De conditions de travail peu attrayantes ? D'un effet de la crise sanitaire ? Ou d'une crise du travail en général ?... Marjorie Glas précise que cette question sera prochainement traitée dans le groupe de travail emploi formation.

Plan de relance DRAC : retours 2021 et préconisations 2022

Afin de préparer au mieux la réunion, Bastien Colas a transmis en amont un document indiquant la manière dont le plan de relance DRAC 2021 a été ventilé.

Bastien Colas (DRAC) remercie les participants à la réunion de leurs interventions. Beaucoup de problèmes se font jour. Les difficultés avec les rectorats ont été remontées à la ministre. Il opère ensuite quelques rappels concernant le plan de relance 2021 qui a été organisé en deux phases. Une première phase qui a réparti 70% des crédits à des structures connues par les services de la DRAC. Une seconde phase avec 30% des crédits répartis au bénéfice de structures ou d'équipes non connues des services. Une bonne partie des aides est allée au secteur théâtral, puisqu'une majorité de demandes en émanait.

Sébastien Guerrier (CGT spectacle Auvergne) remercie la DRAC pour ces données. Elles sont importantes. Mais il invite à les mettre cela en regard des aides qui étaient déjà données auparavant. Les 70% sont-ils déjà allés sur des structures déjà fortement aidées ? Il faudrait le budget total de la DRAC et le mettre en regard des aides. Il indique par ailleurs n'avoir pas été informé de l'existence d'un plan de relance sur les festivals et invite à constituer des listings plus complets pour transmettre l'information au plus grand nombre. Il demande également à connaître la répartition des aides suivant les territoires. Enfin, il faudrait savoir si ces aides retombent en salaire sur les équipes artistiques. Comme il est difficile de le savoir, il faut favoriser les aides à l'emploi direct.

Bastien Colas (DRAC) explique que 70 % des aides sont allées à des lieux déjà aidés. L'objectif était d'aider l'emploi artistique à travers l'aide aux lieux. Les structures non connues de la DRAC n'ont pas toutes été touchées par l'information. La DRAC est passée par les réseaux sociaux, l'Agence AURA Spectacle Vivant... Les procédures pouvaient parfois paraître compliquées et longues, mais il s'agit d'argent public, il est nécessaire de passer par des procédures administratives, c'est la règle. Concernant l'aide aux festivals, pour la musique, il y a eu un appel national à travers le CNM ; la DRAC a géré les aides pour les manifestations littéraires et le reste du spectacle vivant. La bonne question à poser selon lui est en effet de savoir si cela a vraiment aidé l'emploi artistique.

Anna Delaval (SCC) ajoute que la mise en place du plan de relance a été suivie par la plateforme. Il fallait aller vite pour le premier appel à projet du plan de relance et la répartition 70% / 30% s'est du

coup imposée. Concernant les lieux, elle précise que, pour sa propre compagnie, la totalité de l'argent attribué par la DRAC a été versée à la compagnie par le lieu.

Laurent Van Kote (CFDT) demande aussi à avoir des éléments pour observer ce qui se fait en termes de politique publique. Il faut des chiffres des autres collectivités territoriales (Région, départements...). Le DEPS peut aussi proposer des données chiffrées.

Bertrand Petit (Syndecac) dit ne pas pouvoir répondre pour l'ensemble des adhérents du SYNDEAC. Mais au sein de la comédie de Valence, l'argent obtenu dans le cadre du plan de relance est allé vers les équipes artistiques (résidences...).

Jérôme Savy (CGR SFA) prend la parole. Le COREPS est là pour la mise en place d'outils susceptibles de porter les politiques de la culture. Actuellement, la priorité politique ne semble pas aller à la culture. Il faut des politiques culturelles adaptées aux situations d'urgence. L'aide directe à l'emploi reste la priorité.

Didier Gerardo (FNCC) répond, concernant les collectivités culturelles, que tout dépend des élus, qui sont libres d'intervenir sur la question. La mairie de Crolles a fait le choix d'aider les équipes artistiques mais cela reste le choix de chaque commune.

Christelle Morel (Fédération des arts de la rue) demande une explicitation des critères retenus pour comprendre les choix effectués par la DRAC. Pour le 1^{er} plan de relance, les critères semblaient très ouverts.

Bastien Colas (DRAC) indique que le budget de la DRAC est normalement mis en ligne. Les données sont normalement assez accessibles. Il faut un retour sur le plan de relance mais la DRAC n'en n'est pas encore au stade de l'évaluation car certains projets ont été repoussés. La DRAC attend un retour de terrain de la part des syndicats, pas obligatoirement quelque chose de très précis mais bien un retour des adhérents.

Paul Pitaud (Synavi) indique que ce sont les plus petits, les émergents qui sont le plus en difficulté. Certains ne pensent même pas à remplir des appels à projet. Il y a un besoin de soutiens accrus.

Bertrand Petit (Syndecac) indique que le SYNDEAC a identifié quatre pistes pour le nouveau plan de relance :

- Aides à la reprise,
- Aide aux jeunes professionnels (émergence, insertion),
- Aide aux reports (ils ne sont pas toujours possibles, mais recouvrent des enjeux de visibilité et de diffusion pour les compagnies),
- Aides sur la billetterie pour maintenir les cessions et les emplois (aide au déficit pour maintenir les équilibres économiques).

John Zidi (Collectif unitaire 69) insiste sur les personnes qui n'ont pas de structures administratives sur lesquelles s'appuyer et qui sont, de fait, invisibilisées.

Anne-Laurence Chambon (Grand Bureau) indique qu'un travail est en cours auprès des adhérents de Grand bureau pour identifier plus précisément les dégâts provoqués par la crise.

Sébastien Guerrier (CGT spectacle Auvergne) estime que les aides ne sont pas assez fortes malgré les efforts qui sont fait par la collectivité. Il faut que les artistes soient rémunérés à leur juste valeur.

C'est la raison pour laquelle il faut faire évoluer le GUSO, aider la culture populaire dans les territoires ruraux qui n'ont touché aucune aide. Il faut de l'aide à l'emploi. C'est primordial. Il faut aider tout le maillage culturel. Le CNM reste vague et peu transparent ; certains artistes n'ont par ailleurs reçu aucune aide car ils ne sont pas assez structurés.

Eva Duchamp (Groupe des 20) revient sur l'utilisation du plan de relance et explique qu'il existe des outils de suivi de l'activité des théâtres publics (les comités de suivi annuels en présence des partenaires publics), qui permettent de voir comment les aides ont été utilisées. Le groupe des 20 a fait le choix clair de soutenir les artistes en leur reversant les aides du plan de relance qui étaient fléchées. Mais le plan de relance manquait un peu de clarté quant à l'objectif de l'aide : avait-il pour ambition d'aider les lieux ou les compagnies... ? Elle propose de son côté, pour le plan de relance 2022, une aide aux structures qui allongent leurs saisons, organisent des activités hors les murs afin de mieux prendre en compte les usages des publics. Elle appelle enfin à ce que soient établis des critères très concrets (report, annulations, reprises) et à ce que les circuits d'aides soient clarifiés (aide directe compagnies, aide direct lieux) afin d'éviter les éventuels effets d'aubaine. Elle propose enfin une aide à la captation pour les artistes.

Josefa Gallardo (Groupe des 20) propose que soient établies des aides à la diffusion pour des théâtres qui se regroupent afin de favoriser les séries. C'est également le travail de territoire qu'il faut aider : la médiation, la recherche nécessitent des moyens pour reconquérir les publics.

Stéphane Frioux (France urbaine) indique qu'il fera un retour du travail du COREPS lors de la prochaine réunion de France urbaine. Sur Villeurbanne, l'aide à la création et aux résidences sera prioritaire, l'objectif est de favoriser le qualitatif, de donner du temps aux équipes. Il revient sur le développement des coûts de sécurité qui deviennent trop importants et grèvent les budgets artistiques.

Claire Hebert (Forces musicales) dit se retrouver sur les points évoqués par le SYNDEAC. Elle propose également de travailler à comprendre l'affaiblissement du public : qu'est ce qui est du ressort de la crise covid, des nouvelles pratiques culturelles, du télé travail ? Elle ajoute que le millefeuilles actuel des aides fait qu'il est difficile de s'y retrouver (ministère de la culture, de l'économie, CNM...)

Christelle Morel (Fédération des arts de la rue) rend compte des préconisations de la fédération des arts de la rue pour le plan de relance à venir : aide à la production et à la reprise, aide à la création sur le temps long, aides à l'emploi artistique, soutien à l'auto diffusion, soutien à la diffusion aux lieux non repérés, aide aux tournées mutualisées.

Marine Berthet (France Festivals) prend la parole et précise que, pour les festivals, les critères du CNM sont co-construits avec les acteurs du secteur et assez ouverts aux organisations peu structurées. Concernant les ensembles musicaux, les demandes concernant le plan de relance vont vers des aides à la résidence (favorisant des actions de territoire) et à l'auto production. Une attention particulière doit être portée aux musiques patrimoniales et de création.

Anna Delaval (SCC) dit partager assez globalement les demandes précédentes autour des aides à la reprise notamment. Elle demande par ailleurs quelle est la temporalité du nouveau plan de relance.

Paul Pitaud (Synavi) indique que sur le 1^{er} plan de relance, les critères manquaient de visibilité. Il appelle à plus de clarté sur les critères et les procédures de choix des appels à projet. A quoi correspond le professionnalisme par exemple ? Il propose enfin que les bureaux de production puissent également bénéficier des aides afin que les artistes peu structurés soient touchés.

Bastien Colas (DRAC) remercie pour tous ces apports. Il n'a pas encore idée pour le moment du cadrage global du plan de relance mais va faire remonter à l'administration centrale toutes ces demandes. Des choix devront être faits parmi toutes ces demandes. Il faudra également inventer des formes nouvelles : paniers culturels... En 2021, la DRAC a travaillé dans l'urgence, il y a eu des erreurs de communication, cela sera corrigé. Les moyens humains de la DRAC sont restés les mêmes, cela a été difficile pour les services. Le groupe de travail sera informé de nouvelles évolutions.

François Pouzadoux (Région) précise qu'il n'y a pas eu de plan de relance en 2021 du côté de la Région, uniquement un plan d'urgence en 2020. Il faudrait une représentation des départements au sein de ce groupe de travail, certains ont mis en place des plans de relance. Les temps de décisions de la Région sont très lents car il y a des procédures. Il faut travailler le long cours.

Définition de l'ordre du jour de la prochaine réunion

Les sujets suivants sont mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion :

- Identification des dispositifs d'aide des autres collectivités : Région, départements, etc. ;
- Réflexion sur les aides nécessaires sur le long cours et pas uniquement sur l'urgence (investissements pour les lieux, prise en compte des mutations des pratiques culturelles, etc.).

La réunion aura lieu en visio-conférence le 8 mars 2022, de 16h à 18h.